

Avis au public en matière d'urbanisme

Plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » 37A, Rue Principale à Hagen

Il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal du 26 septembre 2024 portant adoption du projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » 37A, Rue Principale à Hagen, parties écrite et graphique, a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires Intérieures en date du 27 novembre 2024 (réf : 19826/69C).

Le plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » 37A, Rue Principale à Hagen, parties écrite et graphique ainsi que la décision ministérielle sont à la disposition du public, au service urbanisme, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement, pendant les heures d'ouverture de la commune.

En exécution de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant le tribunal administratif peut être introduit par ministère d'avocat inscrit à la liste I des tableaux dressés par les conseils des Ordres des avocats contre la décision ministérielle dans les trois mois qui suivent la notification de la décision aux parties intéressées ou le jour où ces derniers ont pu en prendre connaissance.

Mention de la décision et de sa publication sera faite au Mémorial, ainsi que dans le bulletin communal distribué périodiquement à tous les ménages.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner

Bourgmestre



Alex Folscheid

Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du 11 DEC. 2024

Steinfort, le 11 DEC. 2024



Le bourgmestre



Le secrétaire communal